

LE PROJET PEDAGOGIQUE



DEASS

DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT
DE SERVICE SOCIAL

SOMMAIRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT
DE SERVICE SOCIAL p.4

p.9 LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE
DE L'ÉCOLE

LES INSTANCES
PÉDAGOGIQUES p.20

p.24 LES SPÉCIFICITÉS DE
NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

CONCLUSION p.28

L'école de service social de la Cramif a été créée en juin 1947 dans le contexte de l'après-guerre qui a vu s'organiser la protection sociale en France.

Depuis le 1^{er} août 1978, l'École dépend de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif), organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public et administré par un conseil d'administration composé de représentants d'assurés sociaux, d'employeurs, du personnel et de personnes qualifiées. L'École, au sein de cet organisme, est rattachée à la direction de l'action sanitaire et sociale de l'autonomie (DASSA).

Cette appartenance institutionnelle facilite des orientations spécifiques dans le contenu des formations dispensées. Les aspects psychosociaux et socio-économiques de la santé, du vieillissement et du handicap sont particulièrement approfondis dans les différents diplômes et formations préparés par l'École.

Notre établissement s'inscrit pleinement dans le décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social qui stipule : *« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.*

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. »

C'est dans ce cadre philosophique et éthique que l'École gère deux pôles de formation :

- **la formation initiale** avec la préparation au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) ;
- **la formation continue** qui offre aux professionnels du travail social des actions de formations qui se déroulent dans les locaux de l'École mais également sur sites (notamment pour les services sociaux des caisses régionales d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et des caisses générales de sécurité sociale (CGSS).

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

1. Les enjeux de la réforme du 22 août 2018 **p.5**
2. Les textes réglementaires **p.6**
3. La définition de la profession, du contexte de l'intervention et des domaines d'activité **p.6**
4. Les compétences attendues **p.7**
5. Le contenu et l'organisation de la formation **p.7**
6. Les épreuves de certification du DEASS **p.8**

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Les « états généraux du travail social » ont donné lieu à de nombreux échanges sur les territoires en 2014, puis sur un plan d'action en faveur du travail social et du développement social, établi sur la base du rapport Bourguignon (juillet 2015) et des cinq groupes de travail thématiques missionnés dans ce cadre.

Longuement préparé par une commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale, la réingénierie de l'ensemble des formations sociales, du niveau V au niveau I s'articule « autour d'un corpus commun de connaissances qui valorise l'expertise propre du travail » et qui vise l'accès à un parcours conduisant à des grades universitaires¹.

Après la réforme des formations de niveau V, avec la création du Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), les formations de niveau III ont été réformées par un ensemble de textes réglementaires².

1. Les enjeux de la réforme du 22 août 2018

Avec la réforme de 2004, L'école de service social de la Cramif a su adapter son dispositif de formation et d'accompagnement au DEASS puis répondre, en 2013, à l'obligation de la mise en crédits européens de formation (ECTS)³ qui permet d'attribuer 180 ECTS à l'issue de la formation et après obtention du diplôme.

La nouvelle réforme des diplômes du travail social de niveau III, qui accèdent à un niveau II par la validation du grade licence, s'inscrit dans un contexte sociétal complexe (persistance du chômage et de la pénurie de logements sur les territoires fortement urbanisés, populations en recherche d'identité et de repères sur des territoires en déshérence, intégration de publics migrants, inégalités de santé, etc.) auquel tente de répondre une profonde transformation du champ de l'action sociale.

Au sein d'institutions elles-mêmes en plein bouleversement, les travailleurs sociaux doivent être capables d'accompagner des publics aux problématiques toujours plus complexes, de restaurer leur pouvoir d'agir et de développer leur autonomie face à une société du tout numérique, tout en favorisant le lien social et l'éducation à la citoyenneté.

L'ambition de L'école de service social de la Cramif est de former de futurs professionnels pouvant répondre à ces défis, engagés dans la lutte contre les inégalités, l'accès aux droits et à la citoyenneté, capables de travailler en équipe comme avec les partenaires du territoire.

Forte de son adhésion à l'UNAFORIS⁴, l'École est engagée dans l'évolution des centres de formation qui s'est concrétisée par un conventionnement avec l'Université Paris V, par un projet d'adhésion au programme Erasmus + et par le développement de la recherche en travail social.

(1) Lettre de mission de Ségolène Neuville du 10 février 2016

(2) Cf. I.2

(3) ECTS : European Credit Transfer System

(4) UNAFORIS : Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

2. Les textes réglementaires

La formation au DEASS est encadrée par plusieurs textes réglementaires :

- Le décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social ;
- L'instruction ministérielle N° DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 du 14 septembre 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements et à la mise en oeuvre des décrets n° 2018-733 du 22 août 2018 et n° 218-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.

3. La définition de la profession, du contexte de l'intervention et des domaines d'activité

L'annexe I de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social définit la profession et son contexte d'intervention. Ainsi, « *L'assistant de service social exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer, par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.* »¹

L'assistant de service social, de même que les étudiants se formant à ce métier, sont soumis au secret professionnel. Dans une démarche éthique et déontologique, il « *contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie [...].*

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté. »²

Dans un cadre institutionnel et dans la limite de ses missions, l'assistant de service social conduit des projets d'accompagnement social, en individuel ou en collectif, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et avec les partenaires du territoire.

Le référentiel fonctions/activités décrit cinq fonctions exercées par l'assistant de service social auxquelles correspondent des activités précises :

- Accueil et écoute des personnes,
- Évaluation, conseil et orientation.
- Accompagnement social individuel ;
- Accompagnement social collectif ;
- Conseil au développement des politiques sociales et territoriales

(1) Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social – Annexe I

(2) Ibid.

4. Les compétences attendues

Le référentiel de compétences identifie quatre domaines de compétences (DC), reliés à quatre domaines de formation (DF), que tout assistant de service social doit avoir acquis à l'issue de la formation :

- > **DC1** ⇒ Intervention professionnelle en travail social ;
- > **DC2** ⇒ Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social ;
- > **DC3** ⇒ Communication professionnelle en travail social ;
- > **DC4** ⇒ Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II identifie des compétences communes à tous les diplômes visés dans cet arrêté, le domaine de compétences 3 et le domaine de compétences 4, ainsi que des compétences partagées qui se trouvent dans les domaines de compétences 1 et 2.

Enfin, certaines connaissances communes aux différents diplômes sont identifiées dans les domaines de formation 1 et 2. Elles donnent lieu à allègement de formation.

5. Le contenu et l'organisation de la formation

L'alternance est un principe majeur de la formation préparant au DEASS. Ce principe est fondateur du socle d'acquisition des compétences nécessaires à la qualification de l'assistant de service social : « *L'alternance intégrative vise à articuler le plus étroitement possible les terrains professionnels avec les processus de formation dans leur globalité. En ce sens, le déploiement du dispositif de "site qualifiant" oeuvre pour la mobilisation des acteurs sur les territoires pour créer une dynamique de construction de compétences entre les établissements de formation, les sites qualifiants et les étudiants*¹. »

Ainsi, la formation comporte **1 740 heures d'enseignement théorique et 1 820 heures de formation pratique, soit 52 semaines de stage sur sites qualifiants.**

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation (DF) correspondant aux quatre domaines de compétences. Ces domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

La formation propose des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi qu'un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques dont le contenu est précisé à l'annexe II de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social.

La formation comprend également trois périodes de formation pratique sur sites qualifiants :

- > une première période de 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres ;
- > une deuxième et une troisième période d'une durée globale de 44 semaines portant de façon équivalente sur l'intervention sociale d'intérêt collectif et l'accompagnement individuel.

La formation est organisée en six semestres et en unités d'enseignement, chaque semestre permettant de valider 30 ECTS. Une commission pédagogique se prononce, à la fin de chaque semestre, sur la validation des unités d'enseignement et des ECTS au vu des résultats du contrôle continu.

(1) Cf. Fiches synthétiques destinées aux acteurs de la mise en oeuvre de la réingénierie (hors état et régions), Version 21.09.18, p. 24.

6. Les épreuves de certification du DEASS

Pour obtenir le diplôme, les candidats doivent réussir les épreuves de certification qui valident les quatre domaines de compétences (DC) attendues.

Chaque DC doit être validé indépendamment, sans compensation de notes.

Les centres de formation organisent en totalité la certification du DC1, du DC3 et du DC4 ainsi que la première épreuve de certification du DC2 (présentation d'un diagnostic social territorial), l'épreuve du mémoire relevant de la responsabilité de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

DOMAINES DE COMPÉTENCE	IL S'OBTIENT PAR LA VALIDATION DE ↓
DC1	la présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de deuxième année et la présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de troisième année.
DC2	la présentation d'un diagnostic social territorial et la production puis la soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle.
DC3	une épreuve de communication professionnelle à partir du diagnostic social territorial et une étude de situation.
DC4	l'analyse d'une situation partenariale et un contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

1. Le partenariat avec l'Université Paris Descartes :
double diplôme **p.10**
2. Les axes pédagogiques spécifiques de l'École **p.10**
3. La construction pédagogique de la formation **p.11**
4. L'articulation École/sites qualifiants **p.12**
5. La plateforme pédagogique Moodle **p.13**
6. Les modalités d'évaluation en contrôle continu **p.14**
7. La préparation des épreuves de certification **p.14**

LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

L'École met en place un dispositif pédagogique à la fois théorique et pratique, alliant l'acquisition des connaissances et l'appropriation des méthodes d'intervention permettant l'accompagnement social des personnes et des groupes. A cet effet, elle fait appel à son réseau d'intervenants, universitaires ou professionnels, recrutés en fonction de leurs connaissances et de leur expertise du secteur social et médico-social ainsi qu'à des usagers experts, tels que des patients experts ou des pairs aidants.

1. Le partenariat avec l'Université Paris Descartes : double diplôme

La réingénierie des diplômes du travail social de niveau II au grade de licence modifie les modalités d'ouverture des formations qui sont désormais soumises à une autorisation d'ouverture dite « accréditation » nécessitant, par ailleurs, d'établir un partenariat avec une université.

Dans ce cadre, l'école de service social de la Cramif a engagé, depuis janvier 2018, un rapprochement avec l'Université Paris Descartes puis signé une convention de partenariat avec celle-ci en janvier 2019. Cette convention formalise les relations entre les deux établissements sous tous leurs aspects, administratifs, financiers et pédagogiques.

Ainsi, « les programmes et les modalités de connaissances de la troisième année de préparation au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social dispensée par L'école de service social de la Cramif sont identiques à celles et ceux de la Licence Professionnelle "Intervention sociale : accompagnement social – Parcours : Assistance sociale" de l'IUT Paris Descartes"¹».

Les étudiants de l'École prennent une inscription administrative auprès de l'Université Paris Descartes. Le contenu des enseignements de même que les évaluations étant communs, les étudiants de l'École bénéficieront d'une double diplomation, le DEASS et la licence professionnelle.

2. Les axes pédagogiques spécifiques de l'École

Tout en se référant aux référentiels des textes réglementaires, l'École du service social de la Cramif a fait le choix d'axes pédagogiques spécifiques pour organiser la formation. Ainsi, une attention particulière est portée aux problématiques de santé et d'accès aux soins des populations pendant la première année. Par ailleurs, le choix de thématiques et problématiques facilement identifiables par les étudiants a été fait afin de leur permettre l'acquisition de connaissances sous l'angle de plusieurs disciplines.

Sont ainsi abordées les thématiques suivantes :

- > La santé (dimensions sociale, médicale, psychique, sociologique, économique, éthique...);
- > La famille et l'enfance (couple, parentalité, protection de l'enfance...);
- > L'insertion et l'exclusion sociales (perte d'emploi, surendettement, logement, hébergement, minimas sociaux...);
- > L'immigration (approches interculturelle, sociohistorique, politique...);
- > L'autonomie et les dépendances (addictions, perte d'autonomie liée aux situations de handicap ou au vieillissement quand cette période de la vie s'accompagne de pathologies graves...).

(1) Convention de partenariat Cramif / IUT de Paris Université Paris Descartes, article 1.

3. La construction pédagogique de la formation

L'École a mis en place un dispositif pédagogique qui repose sur l'alternance cours / stages sur sites qualifiants alliant ainsi acquisition de connaissances et appropriation des méthodologies d'intervention en travail social.

Les trois années de formation sont découpées en 6 semestres, chaque semestre permettant d'obtenir 30 ETCS. À l'issue de la formation, après la dernière épreuve de validation organisée par la DRJSCS, les étudiants ont acquis 180 ECTS, ce qui leur permet d'accéder au grade licence.

Chaque semestre contient différentes unités d'enseignement référées aux quatre domaines de formation et subdivisées en modules. Chaque module fait l'objet de validations qui permettent aux étudiants comme aux formateurs de mesurer la progression du parcours individuel de professionnalisation.

LA 1^{re} ANNÉE DE FORMATION

Le 1^{er} semestre (S1)

Les unités d'enseignement qui ponctuent le premier semestre sont :

- Découverte du travail social, de l'action sociale et de la profession
- Approche pluridisciplinaire de la notion de personne
- La personne et son rapport à la santé
- Initiation aux différentes formes de la communication

Le 2^e semestre (S2)

Le deuxième semestre est marqué par la première période de formation pratique sur site qualifiant (8 semaines) et par le diagnostic social territorial.

Les unités d'enseignements sont les suivantes :

- Stage de découverte et de confirmation du choix professionnel
- Approche pluridimensionnelle du groupe
- L'Homme dans la société
- Conception et approche du territoire
- Diagnostic social territorial
- Approche théorique de l'intervention sociale

LA 2^e ANNÉE DE FORMATION

Le 3^e semestre (S3)

Au troisième semestre, les étudiants vont s'engager dans leur premier stage long d'une durée de 22 semaines. Compte tenu de notre convention de partenariat avec l'université Paris Descartes, ce stage est axé sur l'apprentissage de l'Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC). Les enseignements théoriques dispensés à l'école sont donc pour partie en rapport avec l'acquisition des méthodes et techniques liées à l'ISIC.

Les unités d'enseignement de ce semestre sont :

- Protection de l'enfance
- Insertion et exclusion sociales
- Découverte de l'intervention sociale d'intérêt collectif et de sa méthode
- Initiation à la méthode de recherche
- La communication en lien avec la pratique professionnelle
- Le stage à dominante ISIC

Le 4^e semestre (S4)

Le quatrième semestre voit notamment la poursuite du stage ISIC et l'acquisition de la méthodologie en lien, se traduisant par la réalisation d'un écrit et sa soutenance orale.

Les unités d'enseignement se répartissent ainsi :

- Expérimentation de la méthodologie d'intervention sociale d'intérêt collectif
- Acquisition d'une démarche d'analyse d'une question sociale
- Approfondissement des méthodes liées à la communication professionnelle
- Réflexion sur les dynamiques institutionnelles et partenariales
- Approche pluridimensionnelle de l'immigration
- Le stage à dominante ISIC

LA 3^e ANNÉE DE FORMATION

L'organisation des deux derniers semestres de formation est commune à L'école de service social de la Cramif et à l'IUT Paris Descartes afin de permettre la co-diplômation DEASS et licence professionnelle : intervention sociale, accompagnement social.

Les unités d'enseignement se déclinent ainsi au cours des semestres 5 et 6 :

- Société, population, publics : les situations de dépendance
- Politiques sociales concernant la dépendance
- Méthodologies
- Expression et communication
- Accompagnement social et pratiques professionnelles
- Mémoire de pratique professionnelle
- Projet tuteuré : stage

Le 5^e semestre (S5)

Au cinquième semestre, le deuxième stage de professionnalisation de 22 semaines est axé sur l'apprentissage de l'accompagnement social individuel (ASI) et la prise d'autonomie progressive des étudiants

Le 6^e semestre (S6)

Le processus de professionnalisation s'achève avec ce semestre. Les périodes en centre de formation permettent notamment la préparation des épreuves de certification. Après le stage, la dernière période est centrée principalement sur une actualisation des connaissances.

L'épreuve du mémoire de pratique professionnelle, organisée par la DRJSCS, vient clore le parcours de formation

4. L'articulation École/sites qualifiants

«Les périodes de formation pratique réaffirment de manière concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain»¹.

Depuis toujours, l'École porte une attention particulière au suivi des étudiants en stage et aux relations avec les sites qualifiants. Cela se traduit par l'accompagnement des étudiants à la recherche et à la mise en stage et par la disponibilité des formateurs permanents en cas de difficulté des étudiants en stage.

(1) 9 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, annexe III, objectifs des périodes de formation pratique.

● La préparation de la mise en stage :

Chaque mise en stage fait l'objet d'une préparation assurée par les responsables de formation.

À partir des objectifs de stage définis par l'annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social, les stagiaires sont accompagnés pour rédiger leurs propres objectifs, leur curriculum vitae et leurs lettres de motivation destinés aux sites qualifiants. Ils sont également préparés à se présenter aux entretiens avec les référents et formateurs de sites qualifiants.

● Les rencontres avec les sites qualifiants au moment de la mise en stage :

Avant ou au début des stages, les référents et les formateurs sur sites qualifiants sont invités à une réunion organisée par les responsables de formation avec pour objectifs la présentation :

- de la formation au diplôme d'État d'assistant de service social,
- du projet pédagogique et des objectifs de stage,
- du contenu des regroupements à l'École.

Pendant les stages, une journée de réflexion sur le thème de l'évaluation du stage est également proposée aux référents et aux formateurs des sites qualifiants.

● Les visites de stage sur site qualifiant :

Les formateurs référents effectuent des visites de stages sur sites qualifiants. La visite est centrée sur le stagiaire et vise à mesurer l'atteinte des objectifs de stage et la progression de l'étudiant dans sa posture de futur professionnel.

Durant les stages, l'École fixe des jours de regroupements au rythme général d'une semaine par mois.

Ces regroupements sont des espaces de formation où s'élaborent l'alternance et, notamment, la réflexion ainsi que la maturation professionnelle dans les allers-retours entre l'École et les sites qualifiants.

● Les conventions-cadre sites qualifiants :

Des conventions-cadre sont signées entre l'École et des sites qualifiants formalisant ainsi les engagements réciproques des parties. De par son appartenance au réseau des organismes de Sécurité sociale, l'École a un partenariat privilégié avec le service social régional de la Cramif et les caisses d'allocations familiales.

Sa sensibilité aux problématiques de santé l'a également conduite à développer un partenariat important avec les services hospitaliers de l'AP-HP, les groupes hospitaliers psychiatriques et les centres médicopsychologiques afférents ainsi que nombre d'établissements du secteur médico-social.

Les stages sont ouverts à l'international dans le cadre d'une convention Erasmus + en cours.

5. La plateforme pédagogique Moodle

Depuis septembre 2017, l'École de service social de la Cramif s'est dotée d'un Moodle¹, plateforme d'apprentissage en ligne, qui offre de nombreuses possibilités pour les pédagogues comme pour les apprenants : création de cours à l'aide d'outils intégrés (ressources et activités), outils d'intervention pédagogique et communicatifs permettant de créer un réseau qui facilite les interactions entre formateurs, étudiants en favorisant la diffusion et l'accès à de multiples ressources pédagogiques.

Le Moodle favorise le travail collaboratif des étudiants : possibilité de créer un blog, des groupes de discussion en lien avec les ateliers dans lesquels ils sont inscrits.

Cette plateforme développe également leur autonomie et une certaine rigueur : recherche des ressources pédagogiques déposées par les enseignants, appropriation des connaissances par la réalisation de tests en ligne, dépôt dans les temps impartis de dossiers et de certains écrits intermédiaires, etc.

Enfin, sur le Moodle, chaque étudiant dispose d'un espace personnel sécurisé, lui permettant notamment de disposer des relevés individuels de décision suite aux Commissions Semestrielles de Validation.

(1) Accessible à partir du lien suivant : moodle.ess.cramif.fr ; site internet développé par l'équipe pédagogique et administrative de l'École avec l'appui des services supports de L'école de service social de la Cramif.

6. Les modalités d'évaluation en contrôle continu

Le contrôle continu tout au long de la formation permet d'évaluer l'acquisition des compétences et d'apprécier la progression des étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

A chaque domaine de compétence correspond un domaine de formation, des unités d'enseignement et des modules. Chaque unité d'enseignement est validée au cours de la formation par un certain nombre d'épreuves. La validation des unités d'enseignement permet d'acquérir des ECTS. En cas de non validation d'une unité d'enseignement, un rattrapage est proposé par la commission pédagogique¹.

Les unités d'enseignement sont évaluées selon différentes modalités individuelles ou collectives²:

- > des contrôles de connaissances,
- > des exposés,
- > des tests sur le Moodle,
- > des fiches de lecture,
- > des dossiers,
- > des devoirs sur table,
- > des jurys blancs,
- > des entretiens de co-évaluation entre les étudiants et leurs formateurs référents de l'École,
- > des écrits spécifiques et/ou intermédiaires en lien avec le stage,
- > des visites de stage sur les sites qualifiants,
- > l'assiduité et/ou la participation active en cours et en stage.

7. La préparation des épreuves de certification

Les épreuves de certification sont organisées par l'École, à l'exception de l'épreuve du mémoire. Les responsables pédagogiques mettent en oeuvre le dispositif pédagogique pour la préparation aux épreuves de certification, puis la certification proprement dite de chaque domaine de formation³.

La préparation de la certification du DC1 - Intervention professionnelle en travail social

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université Paris Descartes, IUT, L'école de service social de la Cramif a fait le choix de préparer les étudiants à la méthodologie de l'ISIC en 2^e année de formation et à la méthodologie de l'Accompagnement social individuel en 3^e année, pour une bonne articulation avec les enseignements de la licence professionnelle intervention sociale.

A chaque regroupement et pendant toute la durée des stages, des ateliers de méthodologie ISIC sont organisés en petit groupe afin de favoriser l'appropriation de la méthodologie. Les étudiants sont accompagnés par des professionnels de terrain, dans l'analyse de l'intervention sociale d'intérêt collectif au cours de la 2^e année. De la même façon en 3^e année, des ateliers de méthodologie permettent d'approfondir les étapes de l'accompagnement social individuel et l'analyse des situations sociales. Les étudiants sont soutenus dans le travail d'écriture de l'analyse de l'intervention sociale. Un jury blanc permet un entraînement avant les épreuves.

(1) Cf. Les instances pédagogiques dans le chapitre suivant.

(2) Les modalités d'évaluation sont détaillées dans la note 2.13 et sur le tableau présentant l'ensemble de la formation en note 2.6.

(3) Les modalités de certification sont détaillées dans la note 2.14.

Le DC1 s'obtient par la validation de 2 épreuves :

① **Présentation d'une intervention sociale d'intérêt collectif issue du stage de professionnalisation de 2^e année**

L'épreuve a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à :

- Mettre en oeuvre la méthodologie d'intervention sociale collective
- Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale
- Analyser son intervention professionnelle



- ⇒ La durée de l'épreuve de soutenance orale est de **30 minutes dont 10 minutes de présentation par l'étudiant et 20 minutes d'échanges.**
- ⇒ Les coefficients sont : **Ecrit : 1 et Soutenance orale : 1.**

② **Présentation d'une intervention sociale individuelle issue du stage de professionnalisation de 3^e année**

Un jury blanc permet un entraînement avant l'épreuve fixée en S6.

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer la capacité du candidat à :

- Mettre en oeuvre la méthodologie d'intervention de l'accompagnement social individuel
- Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale
- Analyser son intervention professionnelle



- ⇒ Durée de l'épreuve de soutenance orale est de **30 minutes dont 10 minutes de présentation par l'étudiant et 20 minutes d'échanges.**
- ⇒ Les coefficients sont : **Ecrit : 1 et Soutenance orale : 1.**

⇒ **La certification du DC1 est acquise par la moyenne des 4 notes obtenues, \geq à 10/20.**

La préparation à la certification du DC2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

La certification du DC2 comporte 2 épreuves, la présentation d'un diagnostic social territorial et le mémoire de pratique professionnelle. Cette deuxième épreuve est placée sous la responsabilité de la DRJSCS mais il revient aux établissements de formation de mettre en oeuvre l'accompagnement à l'élaboration de ce mémoire ainsi que la préparation à la soutenance orale.

Le dossier élaboré à partir du diagnostic social territorial (DST), quant à lui, permet de certifier la première épreuve du DC2. Enfin, s'appuyant sur le dossier du DST, les étudiants vont pouvoir valider la première épreuve de certification du DC3 – Communication professionnelle en travail social – dont les modalités de préparation sont décrites dans la sous-partie consacrée à la préparation des épreuves du DC3.

① Présentation du diagnostic social territorial (DST)

À l'École de service social, l'équipe pédagogique a fait le choix de programmer cette épreuve à la fin du semestre 2 incluant une réalisation collective du diagnostic en lui-même ainsi que le dossier de présentation.

La temporalité du DST s'effectue sur deux mois, le premier mois étant consacré à divers enseignements qui préparent les étudiants à aller sur le terrain tels que la démographie, l'économie du territoire, la sociologie urbaine ou encore la politique de la ville par exemple.

Des cours de méthodologie sont également dispensés par les intervenants qui vont ensuite accompagner les étudiants dans leur démarche d'investigation d'un territoire. Il s'agit de leur permettre de s'approprier la notion de territoire dans toutes ses composantes, de distinguer et d'acquérir les différentes méthodes et techniques d'observation, d'entretien, de questionnaire et de recherche documentaire.

La promotion est répartie en petits groupes de 6 étudiants environ auxquels un territoire géographique est attribué. Une thématique commune aux groupes leur est donnée ainsi qu'une consigne.

La préparation de ce DST associe le responsable de la promotion, les responsables du DC2 et du DC3 et les intervenants extérieurs "encadrants" et référents des groupes.

Dans la phase active de construction de ce diagnostic partagé, les groupes sont encadrés par ces référents qui les accompagnent dans les différentes étapes : temps d'observation et de recueil de données, repérage d'une problématique sociale en lien avec la consigne donnée, analyse et mise en perspective, élaboration et écriture du dossier.

Afin de faciliter la communication en dehors des temps de rencontre sur le terrain ou à l'école, les étudiants peuvent utiliser la plateforme numérique Moodle pour échanger leurs idées et partager leurs documents.

Des points méthodologiques ont lieu régulièrement à l'école de même que des temps de régulation des groupes avec une psychosociologue. L'équipe pédagogique est en effet attentive à la dynamique de groupe. Si les tensions et les désaccords, voire les conflits, sont inévitables, il est important que ceux-ci soient source d'apprentissage plutôt que générateurs d'inimitié qui pourrait perdurer pendant toute la formation.

② Le mémoire de pratique professionnelle

« Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en oeuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation des compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale »¹.

L'initiation à la méthode de recherche étant transverse à l'ensemble des domaines de compétences, on peut considérer que cette épreuve se prépare dès la première année de formation avec notamment la première épreuve du DC2, la présentation d'un diagnostic social territorial, qui fait appel aux méthodes et techniques d'investigation et de recherche documentaire.

En 2^e année, des cours de méthodologie de la recherche dispensés par un(e) enseignant sociologue permettent aux étudiants d'approfondir ces méthodes découvertes l'année précédente. Dans le cadre d'un contrôle continu, des travaux d'étape sont demandés aux étudiants aux semestres 3 et 4, puis, à la fin du semestre 4, un dossier présentant l'analyse d'une question sociale est requise afin de valider l'unité d'enseignement².

(1) Fiches synthétiques à destination des acteurs de la mise en oeuvre de la réingénierie des formations des 5 diplômes du travail social de niveau II.

(2) Cf. Note détaillant les modalités d'évaluation en cours de formation.

En 3^e année, l'accompagnement à l'élaboration du mémoire repose sur l'alternance de cours de méthodologie de la recherche avec des ateliers (3 à 4 étudiants/ateliers) animés par des guidants de mémoire. Les temps collectifs d'atelier mémoire sont complétés par des guidances individuelles.

Tous les guidants de mémoire sont titulaires d'une double diplomation de travail social et universitaire. De plus, deux jurys blancs, l'un au semestre 5 et l'autre au semestre 6 aident l'étudiant à avancer dans son travail de recherche et d'écriture. Les jurys blancs l'amènent à développer ses capacités d'argumentation de ses choix méthodologiques et à analyser sa posture de chercheur dans une posture de futur professionnel.

Enfin, après dépôt du mémoire, des ateliers de préparation à la soutenance orale du mémoire sont organisés. Avant envoi des mémoires à la DRJSCS, l'école s'assure de la conformité du mémoire aux attendus de l'épreuve tant dans sa forme que sur le fond.

La préparation à la certification du DC 3 - Communication professionnelle en travail social

La certification du DC3 comprend deux épreuves, l'une orale, l'autre écrite, qui nécessitent deux temps bien distincts de préparation :

- La première d'entre elles consiste en l'élaboration d'une communication professionnelle à partir du diagnostic social territorial. Cette soutenance orale, qui s'appuie sur des supports de communication adaptés, s'inscrit dans l'épreuve plus globale de DST ayant nécessité un diagnostic partagé social et territorial et la remise d'un dossier évalué dans le cadre du DC2 ;
- La deuxième épreuve s'intitule « étude de situation » et vise à évaluer les capacités de l'étudiant à communiquer par écrit un acte professionnel en ayant à l'esprit la déontologie propre au métier et le destinataire cible.

Élaboration d'une communication professionnelle à partir du diagnostic social territorial

Cette épreuve de soutenance orale se déroule dès la fin de la première année et clôt le diagnostic social territorial qui a duré deux mois, incluant la diffusion de connaissances théoriques et le temps d'immersion sur le terrain. La remise du dossier, collectif dans notre école, s'effectue plusieurs jours avant cette épreuve.

Conformément aux textes réglementaires, celle-ci se déroule en deux temps : une soutenance d'une durée totale de 30 minutes ; les dix premières minutes étant consacrées à la présentation en tant que telle, suivie d'un temps d'échanges avec les membres de jury de 20 minutes. Ainsi, elle vise trois objectifs principaux : adapter sa communication à un destinataire cible, mobiliser des supports de communication adaptés et argumenter ses choix de communication.

Pour préparer les étudiants à cette soutenance et en sachant que la prise de parole en public est un exercice qui requiert de multiples compétences, l'équipe pédagogique a fait le choix de les engager dès le début de la formation dans des apprentissages en lien avec la communication professionnelle. Cela se traduit par des exposés, notamment en groupe, des temps d'ateliers permettant une mise en pratique des théories et bases de la communication avec une coach spécialisée dans ce domaine, mais aussi une activité théâtrale avec des comédiens qui travaillent à la fois sur l'expression corporelle et sur le développement des capacités à s'exprimer à l'oral, en confiance.

Concernant l'épreuve proprement dite, des séances de préparation sont organisées et encadrées par un expert en communication durant la semaine où la soutenance a lieu. Il s'agit de faire travailler les étudiants sur leur communication en leur transmettant une méthode et des outils pour qu'ils la construisent en fonction du destinataire cible.

Par ailleurs, afin d'aider les étudiants dans l'usage de supports de communication adaptés à un public, des séances et ateliers de communication graphique et visuelle sont encadrés par un professionnel web designer. Ces temps d'apprentissage ont lieu dès le premier semestre et permettent aux étudiants de se familiariser avec les codes, outils et logiciels en lien avec ce type de communication. Pour les y entraîner, l'équipe pédagogique a souhaité qu'ils aient à concevoir un support individuel de communication à l'issue de leur premier stage, en lien avec une situation vécue lors de cette période de formation pratique. Le web designer les accompagne également dans cette phase de réalisation du support.

Étude de situation

Cette deuxième épreuve est un devoir sur table d'une durée de quatre heures qui vise la rédaction (la liste n'est pas exhaustive) : d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation, d'un compte-rendu d'accompagnement destiné au dossier social.

Dans les modalités de certification du DC3, les objectifs de l'épreuve sont ainsi énoncés : « évaluer la capacité du candidat à communiquer par écrit un acte professionnel dans le respect de la déontologie et adapter sa communication à un destinataire cible ».

Ce dernier objectif vient en écho à celui qui est déjà poursuivi dans la première épreuve de certification car il correspond à la base de toute communication : ici, il s'agit de s'intéresser à la personne concernée par l'écrit et à qui il est adressé et de sélectionner les informations que l'on est en droit de lui donner et qui lui seront strictement nécessaires pour prendre une décision ou agir en conséquence.

Concernant le respect de la déontologie, les contenus de formation favorisent l'acquisition de savoirs et une réflexion autour de cette notion. Sont aussi mises à profit les séances consacrées au secret professionnel, aux règles de confidentialité, mais aussi aux droits des usagers ou encore au traitement des données à caractère personnel.

Cette épreuve nécessite que l'étudiant soit en mesure de restituer par écrit les éléments d'une situation sociale complexe et formaliser de façon claire et pertinente une évaluation. Il doit en effet pouvoir synthétiser des données d'ordre social, les interroger, les analyser et en comprendre le sens.

C'est la raison pour laquelle cette étude de situation s'organise en fin de semestre 5, de manière à ce que l'étudiant ait pu acquérir des compétences liées à l'ensemble des domaines de formation et qu'il soit dans une phase mature de son parcours de professionnalisation.

La préparation s'opère en lien étroit avec les périodes de formation pratique car le travail sur les écrits professionnels est réalisé principalement à partir de situations concrètes de stage. Les référents et formateurs sur sites qualifiants ont ainsi un rôle prépondérant dans les apprentissages des étudiants liés à des actes professionnels se traduisant par un écrit.

L'équipe pédagogique a fait le choix de débiter les entraînements en rapport avec cette épreuve dès l'entrée en deuxième année de formation. Cela permet de faire travailler les étudiants sur les méthodes d'élaboration de ce type d'écrits avant leur mise en stage professionnel.

A chaque regroupement à l'école durant le stage qui se déroule sur sept mois, des temps d'ateliers ou d'épreuves blanches sont organisés, pour que les étudiants puissent se familiariser avec les méthodes et qu'ils soient progressivement en capacité de gérer leur temps. Au total, ce sont huit entraînements dont ils bénéficient avant l'épreuve finale.

Faisant partie de l'association réunissant des établissements de formation d'Île-de-France préparant au DEASS, l'École participe à la construction de sujets communs pour cette épreuve d'étude de situation, élaborés à partir d'écrits authentiques issus notamment d'Accompagnements Sociaux Individuels. De ce fait, est définie une date commune d'épreuve de certification aux établissements faisant le choix de la faire passer en utilisant le sujet élaboré au sein de l'association. De même, une grille d'évaluation commune est utilisée par les EFTS qui le souhaitent, garantissant un niveau d'exigence égal dans les établissements concernés.

La préparation à la certification du DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

① L'analyse d'une situation partenariale

La 1^{re} épreuve de certification de ce domaine de compétence est « l'analyse d'une situation partenariale ».

L'École a choisi de certifier cette épreuve en 2^{ème} année de formation. Elle consiste en la rédaction d'une note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale conduite par l'étudiant et son formateur durant le stage de 2^{ème} année. Conformément aux textes réglementaires, cette épreuve doit permettre d'évaluer la capacité de l'étudiant à analyser un environnement institutionnel et partenarial, mais aussi sa capacité à se positionner dans un travail d'équipe et enfin de mobiliser les ressources de l'environnement institutionnel et partenarial.

Ce travail élaboré en stage et en ateliers d'aide à la rédaction en centre de formation est finalisé par un écrit de 8 à 10 pages qui s'inscrit dans le semestre 4. Il est corrigé en centre de formation par un formateur de l'école ou vacataire et un professionnel du secteur social et fait l'objet d'une note sur 20 - coefficient 1.

Dans un second temps et au cours du même semestre 4, une soutenance orale de 30 minutes suivie d'un échange de 20 minutes est prévue devant un jury de 2 personnes, un formateur de l'école ou vacataire et un professionnel du secteur social et fait l'objet d'une note sur 20 coefficient 1.

Les enseignements portant sur l'analyse d'une situation partenariale sont répartis comme suit :

- **60h de cours théoriques en 1^{re} année,**
- **40h de cours théoriques en 2^e année et 12 heures de travaux pratiques et dirigés.**

② Le contrôle des connaissances sur les politiques sociales

Il s'agit d'un devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale. Le contrôle des connaissances se fait sur l'ensemble de l'année scolaire en 3^e année, soit de septembre à avril. Les épreuves de contrôle se déroulent en 4 heures. La correction des devoirs est faite par un formateur de l'école ou vacataire (en fonction du nombre de copies).

Le contrôle des connaissances se concrétise par la rédaction d'un devoir sur table mensuel similaire dans sa conception à celui qui sera proposé lors de l'épreuve finale.

Sur l'ensemble des 3 années de formation, des cours théoriques réguliers et progressifs sont dispensés afin de donner aux étudiants le matériel de connaissances nécessaires à la rédaction du devoir final et à l'exercice de la profession.

Les enseignements portant sur les politiques sociales sont répartis comme suit :

- **68h de cours théoriques en 3^e année,**
- **21 heures de travaux pratiques et dirigés.**

LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES

1. Le conseil de perfectionnement **p.21**
2. La commission d'admission **p.22**
3. La commission pédagogique de la formation **p.22**
4. Le jury d'examen du diplôme de la licence professionnelle **p.22**
5. Les commissions semestrielles de validation **p.22**

LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES

Plusieurs instances garantissent le pilotage de la formation et sa conformité avec le cadre réglementaire ainsi que sa mise en oeuvre.

Ces instances sont les suivantes :

- **le conseil de perfectionnement ;**
- **la commission d'admission ;**
- **la commission pédagogique de la formation;**
- **le jury de diplôme de la licence professionnelle ;**
- **les commissions semestrielles de validation.**

1. Le conseil de perfectionnement

Dans le cadre du partenariat pour la Co diplomation licence professionnelle en intervention sociale avec l'IUT Paris Descartes, un conseil de perfectionnement^{16 17} est présidé par le Directeur de l'IUT de l'Université Paris Descartes (ou son représentant). Il est composé de la Directrice de L'École de service social de la Cramif (ou de son représentant), de la Directrice de l'École de service social de l'IUT Paris Descartes, des représentants de l'équipe pédagogique des deux établissements partenaires, des représentants étudiants, et des représentants de l'environnement socioprofessionnel et du monde la recherche.

Ce conseil pourra s'adjoindre toute personne qu'il juge opportun d'inviter pour participer à ses travaux. Il se réunit au moins une fois par an.

Le conseil de perfectionnement assure une double mission :

- **Une analyse et une préconisation sur les aspects pédagogiques :**
 - les objectifs de la formation ;
 - le recrutement ;
 - l'organisation pédagogique ;
 - les résultats de l'évaluation de la formation par les étudiants ;
 - la réussite des étudiants à la formation ;
 - le suivi de parcours et l'insertion professionnelle ;
 - le lien avec la recherche.
- **Une analyse et une préconisation sur les aspects stratégiques :**
 - l'évolution du contexte réglementaire, l'ancrage territorial ;
 - l'évolution des métiers du travail social ;
 - la prise en compte des axes stratégiques du contexte social et politique.

Afin de répondre aux enjeux de la démarche qualité, le conseil de perfectionnement appuie son analyse sur l'enquête pédagogique de la formation qui est réalisée chaque année auprès des étudiants et des diplômés de l'École.

2. La commission d'admission

Conformément à l'article D.451-28-5 du CASF, la commission d'admission¹⁸ est composée de membres désignés annuellement par la directrice de l'école de service social et comprend, outre la directrice, les responsables de la formation et des enseignants ou formateurs de l'École.

Elle se prononce sur l'admission des candidats en formation et sur les éventuels allègements de formation auxquels ils peuvent prétendre au regard des acquis de leur formation antérieure et de leur expérience professionnelle.

3. La commission pédagogique de la formation

Conformément à l'article D.451-28-6 du CASF, « une commission pédagogique de la formation est placée auprès du chef ou du directeur d'établissement.

Elle se prononce sur l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation des étudiants, la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation pratique. Les décisions relatives au passage des étudiants dans l'année supérieure, les redoublements, et les allègements de formation lui sont également soumis pour avis.

Ses membres sont désignés par le chef ou le directeur d'établissement. Elle comprend, outre le chef ou le directeur d'établissement :

- **Un enseignant-chercheur** qui en assure la présidence ;
- **Le préfet de région** ou son représentant ;
- **Le recteur d'académie** ou son représentant ;
- **Deux enseignants ou formateurs** intervenant dans la formation ;
- **Un étudiant** suivant la formation ;
- **Deux représentants** du secteur professionnel.

4. Le jury d'examen du diplôme de la licence professionnelle

En 3^e année, les évaluations sont organisées en contrôle continu et à l'identique de celles de l'IUT Paris Descartes. Elles sont transmises par l'École de service social au service dédié de l'IUT Paris Descartes. Le jury d'examen¹⁹ constitué pour la vérification des connaissances acquises au cours de la formation est désigné par le Président de l'Université Paris Descartes sur proposition du Directeur de l'IUT Paris Descartes et en conformité avec l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Un procès-verbal est établi à la fin de chaque année universitaire.

Le diplôme de licence professionnelle est délivré à la fin de l'année universitaire après communication de la liste des admis éditée à l'issue des délibérations du jury de diplôme.

5. Les commissions semestrielles de validation

Les commissions semestrielles de validation (CSV) sont composées de la directrice de l'École, des responsables pédagogiques (formateurs permanents et, éventuellement, des intervenants vacataires), délégués et suppléants. Elles sont présidées par la directrice et ont lieu chaque fin de semestre.

En amont de cette commission, l'équipe pédagogique effectue un travail d'analyse des situations et de propositions pour la poursuite du parcours des étudiants. Pour les étudiants dont la situation le nécessite, un entretien individuel est réalisé préalablement à la commission par un ou deux responsables pédagogiques.

La situation de chaque étudiant est examinée, avec une attention particulière pour les étudiants qui n'ont pas validé un module au cours du semestre. Des modalités de rattrapage peuvent être proposées sous forme de travaux complémentaires ou de rattrapage d'absences importantes en stage sur des périodes de congés scolaires.

Les CVS du semestre 2 et du semestre 4 se prononcent en outre sur le passage dans l'année supérieure.

La CSV du semestre 5 examine les modalités d'inscription aux épreuves du DEASS. Enfin, la CSV du dernier semestre de la formation valide les résultats des certifications.

Les représentants des étudiants participent aux échanges et à la prise de décisions. Un procès-verbal de décisions est établi à l'issue de la CSV.

Par ailleurs un relevé de notes est établi pour chaque étudiant. Il précise, pour chaque unité d'enseignement, la note obtenue, les ECTS validés, les modalités de rattrapage et, en fin de première et de deuxième année, la décision finale de la commission concernant l'étudiant (passage dans l'année supérieure, redoublement, fin de formation).

Ce relevé individuel est envoyé aux étudiants par courrier et ils peuvent aussi y avoir accès sur leur espace personnel de la plateforme numérique Moodle.

LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

1. Une équipe pédagogique aux compétences multiples **p.25**
2. Un accompagnement pédagogique continu et personnalisé via les Groupes de Réflexion sur la Pratique et les référents de parcours **p.25**
3. Des stagiaires acteurs de leur formation **p.26**
4. Une École ouverte sur son environnement **p.27**

LES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

L'appartenance au réseau de l'assurance maladie permet à L'École de service social de la Cramif de maintenir une **orientation pédagogique axée sur les problématiques de santé, tant dans l'approche des publics que dans ses aspects psychosociaux et socio-économiques.**

Le projet pédagogique de l'École a été élaboré en conservant ses atouts, c'est-à-dire en **renforçant des enseignements liés à la santé, la prévention et à l'accès aux droits.**

1. Une équipe pédagogique aux compétences multiples

Les formateurs permanents sont tous titulaires d'une double diplomation professionnelle et universitaire : un diplôme initial de travail social et un diplôme supérieur (DEIS, master, DEA).

Sous la responsabilité de la directrice de l'École de service social de la Cramif, ils élaborent le programme de formation en articulant les quatre domaines de compétences, les quatre domaines de formation et les stages.

Chaque promotion est placée sous la responsabilité d'un formateur permanent de même que chaque domaine de formation.

La coordination et le suivi des stages en sites qualifiants sont assurés par les formateurs permanents ou vacataires qui sont chargés à ce titre de la communication avec les sites qualifiants.

L'École s'appuie également sur un grand nombre d'intervenants extérieurs formateurs et/ou professionnels du travail social, du monde médical, de la santé, du monde de la communication, d'élus, de bénévoles, de représentants des usagers, tous recrutés pour leur expertise ou leur expérience de la formation des travailleurs sociaux. La coordination de ces intervenants occasionnels et des contenus de formation qu'ils dispenseront est assurée par les formateurs permanents.

2. Un accompagnement pédagogique continu et personnalisé via les Groupes de Réflexion sur la Pratique et les référents de parcours

L'École de service social de la Cramif propose aux étudiants **un suivi pédagogique personnalisé** au sein de petits groupes. Ce suivi est assuré par des formateurs permanents ou vacataires durant la formation.

Les **Groupes de Réflexion sur la Pratique** (GRP) ponctuent le parcours des étudiants durant toute leur formation. Ils sont organisés avant le départ en stage, durant les regroupements à l'École dans le cadre de l'alternance École/sites qualifiants et au retour des stages. Ils constituent un espace dans lequel se construit l'alternance intégrative des situations d'apprentissage vécues par les étudiants.

Dès le début de la formation, les étudiants sont répartis dans ces petits groupes sous la responsabilité d'un référent. Celui-ci est responsable du même groupe pendant les trois ans. La fonction de référent de GRP implique le suivi du parcours individuel des étudiants à travers des entretiens réguliers de coévaluation référent/étudiant et les visites de stage. Ainsi, le référent est un interlocuteur privilégié pour l'étudiant qu'il accompagne dans son parcours de professionnalisation.

Dans le cadre des GRP, toutes les questions propres à l'alternance et au lien entre la théorie et la pratique sont abordées. Ce sont des espaces de parole et d'échanges entre le formateur et les étudiants et entre les étudiants eux-mêmes. Les principes de fonctionnement des groupes d'analyse de la pratique – confidentialité, écoute, respect et bienveillance, etc. - favorisent la prise de parole et l'entraide mutuelle. Les GRP participent ainsi à la construction de l'identité professionnelle des étudiants.

3. Des stagiaires acteurs de leur formation

Dès leur entrée en formation, les **étudiants sont mis en situation de responsabilité** afin d'élaborer leur propre projet de formation en tenant compte de leurs acquis antérieurs à l'entrée en formation que ce soit en termes de **connaissances théoriques ou d'expériences professionnelles et/ou bénévoles**.

Dans le cadre des **Groupes de Réflexion sur la Pratique** mais plus largement dans tous les ateliers pédagogiques, ils sont mis en situation d'implication, de participation active et d'initiative. La recherche de stages et la rédaction de leurs objectifs de formation pratique leur permettent de s'approprier la formation et construire un projet de formation personnel, réfléchi et pertinent.

Dans cette pédagogie active, les étudiants sont incités à être acteurs de la formation et à se saisir de l'ensemble des moyens mis à leur disposition par l'école de service social pour **atteindre leurs objectifs, valider l'ensemble des certifications et être prêts, à l'issue des trois ans, à s'engager dans la profession**.

Le règlement intérieur donne un cadre aux droits et devoirs des étudiants ainsi qu'aux modalités d'expression et de représentation de ceux-ci. Ce règlement leur est communiqué dès l'entrée en formation. Il est également affiché dans toutes les salles de cours. Il précise notamment leurs engagements en matière d'assiduité aux cours et aux stages, de respect des horaires et de la discipline, de respect des échéances et des évaluations.

● L'expression et la représentation des étudiants :

Les étudiants de chaque promotion élisent, pour l'année, deux délégués titulaires et deux suppléants. Les élections ont lieu en début de formation. Les représentants des étudiants participent activement à l'ensemble des instances de l'école de service social.

Le rôle des délégués est :

- de représenter leur promotion ou leur formation pour les questions relatives à l'organisation et au déroulement des actions de formation (contenu des cours, travaux à rendre, rapport enseignant/enseigné...);
- d'assurer une fonction de relais entre les étudiants et la direction, l'équipe pédagogique, les enseignants ;
- de participer au conseil de perfectionnement ;
- de participer à la commission pédagogique de la formation ;
- de participer aux commissions de validation semestrielles ;
- de participer aux Conseils de Vie Scolaire ;
- de participer aux Conseils de discipline.

Les délégués peuvent être reçus, à leur demande, sur rendez-vous en dehors des instances prévues. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants/stagiaires, notamment en cas de difficultés particulières.

● L'évaluation des enseignements par les stagiaires :

Cette évaluation se fait à la fois **individuellement et collectivement**. Sur le plan individuel, un questionnaire d'évaluation est rempli par tous les étudiants à l'issue de chaque semestre. Il aborde l'ensemble des unités d'enseignement du semestre. Le traitement des données permet à l'équipe pédagogique d'en tenir compte pour adapter la scolarité (choix d'intervenants, modalités pédagogiques, les évaluations...).

De plus, des temps de « **régulation de promotion** » ont lieu régulièrement avec l'ensemble des étudiants de chaque promotion à l'initiative des responsables pédagogiques. Ils permettent **d'aborder les temps forts de la formation** (stages, travaux à rendre, évaluations, jurys...), **d'apaiser les inquiétudes, de réguler les tensions inhérentes à toute vie collective**. Le responsable de la promotion est présent a minima et les autres responsables pédagogiques peuvent y participer.

• Les Conseils de Vie Scolaire (CVS) :

Les conseils de vie scolaire **réunissent chaque semestre l'équipe des formateurs** permanents et les représentants des étudiants. Ils sont présidés par la directrice de l'École ou, à défaut, par un formateur responsable de promotion. Ils peuvent réunir les promotions de première, seconde ou troisième année ou avoir lieu promotion par promotion. Peuvent être également présents des membres de l'équipe administrative de l'école de service social.

Les délégués préparent en amont le CVS avec l'ensemble des étudiants de chaque promotion.

Préalablement au CVS, les délégués peuvent, s'ils le souhaitent, communiquer à leur responsable de promotion, les différents points soulevés par les étudiants. Ceux-ci sont ensuite abordés par les délégués et les suppléants lors du CSV. Ces points peuvent concerner des aspects pédagogiques comme des aspects d'ordre matériel ou de fonctionnement de l'école de service social. Un compte rendu écrit est établi par les délégués à l'issue du CVS et diffusé aux promotions.

4. Une École ouverte sur son environnement

L'École développe un partenariat **intra et interinstitutionnel important**.

Elle entretient des liens privilégiés avec les différents services de la Cramif dont la plupart des missions relèvent de la santé et en particulier avec la **Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et de l'Autonomie (DASSA)** dont elle dépend directement.

De par son histoire et son statut, l'École a toujours développé un partenariat avec les employeurs des services sociaux, acteurs indispensables de la formation en alternance et notamment avec ceux du secteur médico-social et ceux des collectivités publiques territoriales. Ce partenariat permet de garantir un certain nombre de stages et donne accès également à des professionnels de qualité qui assurent des cours théoriques ou des ateliers méthodologiques.

L'École est adhérente à **l'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (UNAFORIS)** qui mène une réflexion sur la place du travail social et sur l'évolution de la formation des travailleurs sociaux.

Elle adhère également au **Groupement de Recherche d'Île-de-France (GRIF)**. Enfin, l'école participe aux groupes de travail organisés par le Conseil Régional d'Île-de-France pour l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

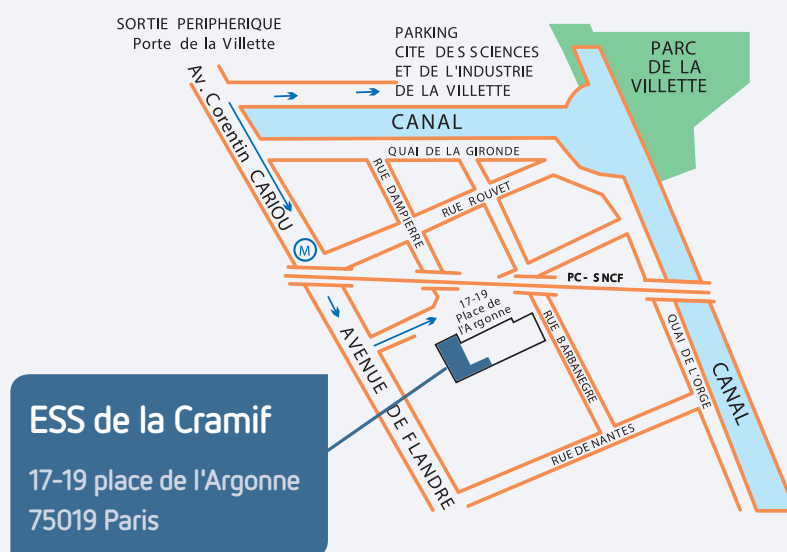
CONCLUSION

Le projet pédagogique de L'école de service social de la Cramif dimensionne les compétences des future(s) assistant(e-s) de service social aux exigences attendues aujourd'hui et demain dans les secteurs sociaux, sanitaires et médicosociaux. L'équipe de L'école de service social de la Cramif s'inscrit dans une démarche qualité pour évaluer le dispositif de formation et le faire évoluer pour répondre au mieux aux attentes des étudiants.

Ces atouts sont nombreux et tournés vers la réussite des étudiants :

- des promotions à taille humaine pour un accompagnement individualisé et personnalisé,
- des Groupes de Réflexion sur la Pratique (GRP) animés par les responsables pédagogiques de l'équipe pour suivre l'étudiant tout au long de sa scolarité,
- un moodle pour faciliter la mise à disposition des supports pédagogiques, animer les productions collectives, proposer des cours en ligne et inclure le digital comme outil de communication et pédagogique,
- un partenariat avec l'IUT Descartes pour proposer une co-diplômation Licence Professionnelle « intervention sociale » au sortir de sa scolarité DEASS,
- un adossement au Service Social Régional de la Cramif – Assurance maladie pour offrir des terrains de stage, des échanges réguliers avec des professionnel-le-s intervenant pour l'accès aux droits et aux soins,
- un enseignement de l'anglais professionnel obligatoire depuis 2014.

PLAN D'ACCÈS



ESS de la Cramif
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris

Métro

7 Station Corentin Cariou

Bus

60 Porte de Montmartre/Gambetta : Direction Gambetta :
Station Crimée

54 Porte d'Aubervilliers/Asnières Genevilliers :
Station Crimée

Tramway

T 3b Station Corentin Cariou

Voiture

Boulevard périphérique : sortie Porte de Pantin
ou Porte de la Villettes



L'École est accessible aux personnes à mobilité réduite



Caisse régionale
d'assurance maladie d'Île-de-France